

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2026

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE126

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

-----

**ARTICLE 19**

I. – Après le mot :

« si »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« leurs caractéristiques répondent aux objectifs mentionnés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse prévue à l'article L. 141-5 du code de l'énergie. »

II. – En conséquence, à l'alinéa 11, supprimer les mots :

« et adopté par décret ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel